**Je demande officiellement au Ministre de l’Education d’ordonner une inspection du vice-rectorat**

Depuis le début de la semaine Sada est secoué par un mouvement de parents d’élèves protestant sur la politique de recrutement des agents contractuels par le vice-rectorat. Ce n’est pas la première fois que les parents contestent la compétence d'un enseignant, son manque de respect du programme établi par l’éducation nationale, son attitude générale vis-à-vis des élèves ou son immixtion dans le champ politique local et régional, d’autant plus que l’enseignant concerné ne serait pas citoyen français.

Comment après de tels agissements cette personne pourrait-elle restée ne serait-ce un jour de plus à enseigner à Mayotte et plus généralement en France ? Les carences multiples dénoncées par les parents d’élèves - qui ont été au moins partiellement reconnues par l’inspection d’académie - interpellent sur la politique de recrutement à Mayotte du vice-rectorat.

La loyauté vis-à-vis des institutions françaises nationales et les institutions déconcentrées et décentralisées à Mayotte n’est pas une option, mais une obligation légale qui s’impose à tous les agents de l’état, fonctionnaires et contractuels.

De plus, il est inenvisageable qu’une discrimination au recrutement s’effectue au bénéfice de personnes de nationalité étrangère, fusse-t-elle réfugiée, au détriment de candidats français surtout lorsqu’ils maîtrisent à la fois la langue de Molière et les langues locales comme c’est le cas des candidats mahorais à un emploi au sein des écoles du département.

La fonction de l’éducation nationale à Mayotte n’est pas de fournir des emplois à des demandeurs d’asile, ni à des migrants économiques, ni de servir de sas de régularisation directe ou indirecte à des personnes en difficultés au regard du droit de séjour. Il est de pourvoir à l’apprentissage par les élèves des savoirs fondamentaux. Or il est évident que la maîtrise conjointe du français et des langues mahoraises est un atout pour la réussite des élèves.

L’Education nationale ne peut plus laisser se développer le sentiment que des jeunes Mahorais diplômés qui demandent à travailler au service de l’état et de l’éducation soient mis sur la touche pour laisser la place à des agents contractuels de nationalité étrangères aux compétences professionnelles discutables.

C’est pourquoi j’ai décidé d’interpeler officiellement le Ministre de l’Education Nationale pour l’inviter à ordonner une inspection sur l’ampleur des pratiques et influences néfastes et discriminatoires qui affecteraient le vice-rectorat et en tirer les conséquences./.